



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 230214 _002

OBJET : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE QUATORZE FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Nathalie JOUBAND - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY.

Absents ayant donné procuration : Pierre THOLLY à Marie-Christine BERTHOLLET - Emmanuelle NEEL à Cyril D'IPPOLITO - Frédéric BERTHET à Annie CHAPUIS - Isabelle POULARD à Ludovic PADUANO - Mickaël HATRON à Michel NEEL - Julienne BERTHET à Christine MONTAGNY.

Absent excusé : Maxime PEILLER

Secrétaire élue pour la session : Annie CHAPUIS

Monsieur NEEL, 1^{er} adjoint rappelle à l'assemblée que la qualité du service public et l'accueil des usagers combinés à un souci d'amélioration des conditions énergétiques des bâtiments constituent une des priorités pour la commune de CHAZELLES-SUR-LYON.

A ce titre, il a été décidé d'engager des travaux de réhabilitation de la mairie. Cette réhabilitation consistera à réaliser les travaux de rénovation thermique du bâtiment, de mise aux normes en termes d'accessibilité ainsi que des aménagements plus fonctionnels permettant un meilleur accueil des administrés. La rénovation de la Mairie, située dans un site patrimonial remarquable, est primordiale pour l'attractivité du cœur de ville.

Le coût total du projet est évalué à 2 462 205,96 Euros HT.

Afin de réaliser cette opération, la commune de Chazelles-sur-Lyon va solliciter des aides financières auprès des principaux partenaires tels que l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Loire et la Communauté de Communes de Forez Est.

Ainsi, le Conseil municipal est invité à :

- **Autoriser** Monsieur le Maire à solliciter deux subventions auprès de l'Etat :
 - une subvention au titre de la **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** pour un montant de 492 441 Euros, représentant 20% du coût du projet,
 - une subvention au titre du **Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires** (France nation verte) pour également un montant de 492 441€Euros soit 20% du coût du projet.

- Approuver le plan de financement ci-après :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus)	Taux	Montant
Honoraires	213 692,93	ETAT : Subvention DSIL	20%	492 441,00
		Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	20%	492 441,00
Travaux	2 237 641,23	Subvention Région AURA	10,1%	250 000,00
Etudes	10 871,80	Subvention Département	7%	172 500,00
		Subvention Forez Est (Fonds de concours)	9 %	220 880,00
		Subvention ADEME (Géothermie)	1,3%	30 910,00
			0,2%	4 515,00
		Autofinancement de la commune	32,4%	798 518,96
TOTAL	2 462 205,96	TOTAL		2 462 205,96

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 492 441 €uros au titre de la DSIL eu une subvention d'un montant de 492 441 €uros au titre de Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande et engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL




La secrétaire de séance,
Annie CHAPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230214-230214_002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2023

Publication : 16/02/2023

